



CANDIDATEZ AUX TROPHEES DU SALON EFFERVESCENCE 2022

Le salon EFFERVESCENCE a pour ambition majeure de donner de la visibilité aux acteurs économiques val d'oisiens, et plus particulièrement à la production industrielle et aux services qui y sont associés.

À l'occasion de ce rendez-vous annuel, les organisateurs ont souhaité lancer **les TROPHEES EFFERVESCENCE « Innovation », « Madeln95 » et « Création d'entreprise Michel LEFEVRE »** qui se donnent pour objectif de contribuer à **valoriser le produit ou le service** d'entreprises industrielles ou de services aux industries du Val d'Oise.

LES CANDIDATS

La participation aux TROPHEES EFFERVESCENCE est ouverte à toute entreprise EXPOSANTE au salon EFFERVESCENCE, dont le siège ou un établissement secondaire est situé sur le département du Val d'Oise. Le produit ou service présenté est la seule propriété intellectuelle du candidat ou de son équipe.

Les réseaux participant à l'organisation du salon pourront, chacun, présenter un candidat membre de leur réseau.

Chaque entreprise exposante ne pourra postuler qu'à un seul trophée à la fois (Innovation ou Madeln95 ou Création d'entreprise Michel LEFEVRE).

Les vainqueurs des 3 années précédentes ne peuvent pas candidater.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour participer, les candidats doivent remplir le formulaire sur le site internet www.saloneffervescence.fr **au plus tard le mardi 1^{er} mars 2022, à partir de leur espace exposant.**

Attention : Pour chaque trophée, seuls les 15 premiers dossiers de candidature reçus et répondant aux critères seront examinés (un seul dossier par entreprise).

PROCESSUS DE SÉLECTION, CRITÈRES D'ÉVALUATION ET COMPOSITION DU JURY

1. Processus de pré-sélection

Le produit ou service proposé fera l'objet d'une présentation synthétique dans les conditions mentionnées sur le bulletin d'inscription. A l'issue de la période de réception, soit le mardi 1^{er} mars 2022, les membres du comité de sélection se réuniront pour déterminer les 6 candidats qui resteront en lice pour la phase finale du concours pour chaque trophée. Les membres voteront à bulletin secret sur la base d'une grille de critères. Les 6 projets retenus pour chaque trophée seront ceux qui obtiendront le plus de points au total (addition des points de chaque grille remplie par les membres du comité de sélection).

Le comité de sélection n'aura pas à justifier de son choix auprès des candidats, les votes restant confidentiels.

2. Processus de sélection

A l'issue de cette première phase, le comité de sélection contactera les entreprises, qu'elles soient retenues ou non, au plus tard **le 29 mars 2022**.

3. Jury final

Le matin de l'événement, les 6 candidats sélectionnés pour chaque trophée viendront présenter oralement pendant **3 minutes maximum** le produit ou service retenu. Le candidat aura la possibilité de projeter un support de type PowerPoint de 2 slides maximum **devant le Jury**. Une session de questions/réponses de 3 minutes maximum entre le jury et le candidat pourra suivre cette présentation.

Le Jury élira le gagnant ainsi que les candidats arrivant en 2^e et 3^e positions pour chaque catégorie.

4. Critères de sélection (concernent les 2 phases de sélection)

Les projets reçus seront évalués sur la base des critères de sélection suivants :

Les réponses à ces critères devront clairement apparaître dans le formulaire de réponse qui sera renseigné par le candidat en ligne

Pour le trophée « Innovation » :

Dans le cadre du trophée EFFERVESCENCE DE L'INNOVATION, les organisateurs ont choisi de retenir les 2 formes d'innovations suivantes :

- L'innovation de produit

L'introduction d'un bien ou d'un service nouveau. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de l'ergonomie ou autres caractéristiques fonctionnelles.

- L'innovation de procédé

La mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.

Les critères d'évaluation seront :

- Facilité de compréhension de la description de l'innovation
- Originalité de l'innovation
- Etendue du public concerné par le progrès apporté
- Perspective de commercialisation de l'Innovation
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Pour le trophée « Madeln95 » :

- Le produit ou service présenté est labellisé " madein95". Si votre produit ou service n'est pas encore labellisé, cliquez ici : [https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/made-in-](https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/made-in-95)

95

- Au moins 50% de la valeur du prix de revient doit provenir de fabrication ou de développement situé géographiquement dans le Val d'Oise et/ou que 50% de l'effectif de l'entreprise est basé en Val d'Oise.
- Facilité de compréhension de la description du produit ou service
- Capacité du produit ou service à valoriser le département du Val d'Oise par ses spécificités et par son image positive
- Etendue du public concerné par le produit ou service
- Perspectives de développement
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Pour le trophée « Création d'entreprise Michel LEFEVRE» :

- Entreprise de 3 ans maximum
- Adéquation homme/ projet
- Perspectives de développement
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence
- Originalité de l'idée

Composition du jury

Les membres des jurys seront choisis par les membres du comité de sélection des trophées Effervescence pour leur expertise dans les domaines relatifs aux 3 concours.

DROIT À L'IMAGE

Les candidats autorisent les organisateurs :

- à faire un usage libre des images (photos, vidéos) captées à l'occasion de la manifestation
- à faire référence au nom de l'entreprise et de son représentant
- à proposer une présentation succincte de la nature du produit ou service présenté dans le cadre d'opérations de communication (articles, site internet de la manifestation, flyers,...) visant à promouvoir le candidat.

PROLONGATION OU MODIFICATION DE LA COMPÉTITION

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler la présente compétition à tout moment. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant la compétition. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.